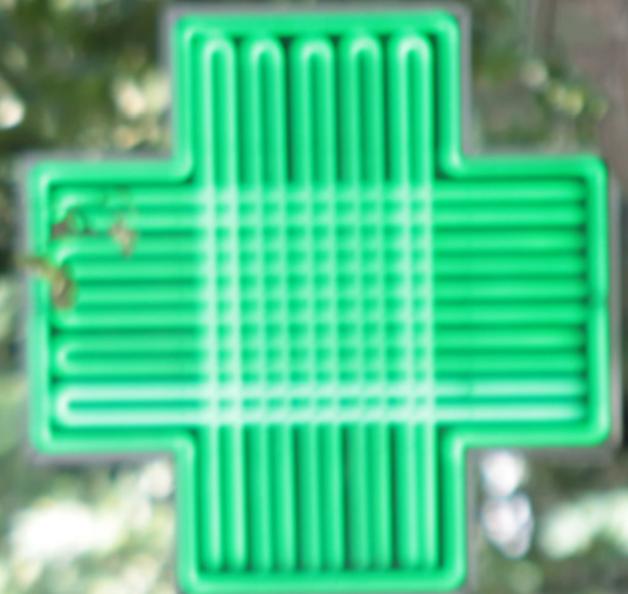
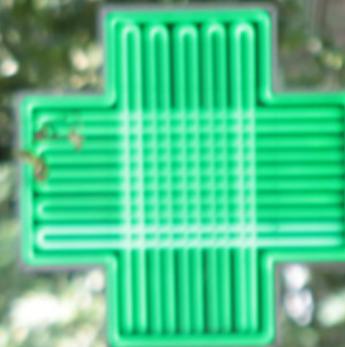


La régionalisation suit son cours, la baisse des revenus du pharmacien aussi !





La régionalisation suit son cours, la baisse des revenus du pharmacien aussi !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacien

Durant la semaine dernière, l'actualité de la profession pharmaceutique a été dominée par deux événements importants. D'une part, la séance de travail consacrée à l'étude du projet de Loi 98-18 relative à l'Ordre national des pharmaciens qui s'est tenue au Parlement et, d'autre part, la mise en ligne d'un nième Bulletin officiel annonçant une série de baisses de prix des médicaments.

Pour ce qui est du projet de Loi 98-18, les représentations syndicales et ordinaires de la profession, ainsi que plusieurs personnes ressources ont participé à une séance de travail organisée par les partis de la majorité. Cette initiative a permis

aux députés de cerner les attentes des différentes composantes de la profession concernant ce projet de loi qui prévoit une régionalisation étendue des Conseils de l'Ordre.

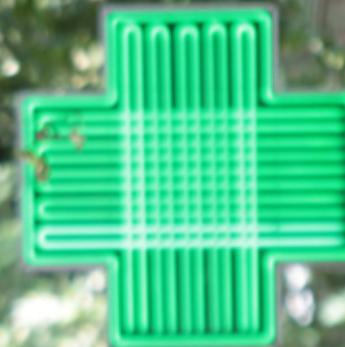
La majorité des pharmaciens s'est focalisée sur trois points essentiels :

Tout d'abord, la tutelle sous toutes ses formes est à proscrire. À l'image des Conseils de l'Ordre des autres professions organisées, l'Ordre national des pharmaciens doit prendre ses décisions en toute indépendance. La commission permanente que prévoit ledit projet est, en quelque sorte, une fausse bonne idée !

Ensuite, les Conseils régionaux nécessitent une autonomie financière. Les cotisations des pharmaciens doivent leur être directement versées sans passer par l'Ordre national des pharmaciens.

Et pour finir, les pharmaciens ont exclu l'élection du président du Conseil national de l'Ordre par suffrage direct. Les présidents des groupes parlementaires de la majorité ont pris acte des propositions formulées par les pharmaciens, ce qui va, sans nul doute, donner un coup d'accélérateur à ce projet qui va tout de même demander au moins une année ou deux, voire plus.





Pendant cette période, la léthargie que connaissent les instances ordinales continuera à compromettre la régulation de la profession, son évolution et une synergie avec les syndicats devenues aujourd'hui nécessaires pour régler les différentes problématiques de la profession.

En effet, depuis la mise en application du Décret n° 2-13-852 du 18 décembre 2013 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés, qui aurait dû en principe être accompagné de mesures de compensation, la situation économique de l'officine ne cesse de se dégrader.

Le dernier exemple en date est le Bulletin officiel 47083 publié le 18 avril 2022. Celui-ci comporte pas moins de 92 baisses de prix

de vente de médicament, deux augmentations de prix pour éviter la disparition de deux spécialités pharmaceutiques et 7 nouvelles Autorisations de mise sur le marché (AMM).

Comme le Décret n° 2-13-852 stipule qu'aucun générique ne peut avoir un prix supérieur à celui du princeps, chaque baisse de prix de ce dernier est automatiquement suivie d'une diminution des prix de tous ses génériques. On assiste, de ce fait, à un alignement des prix des génériques avec celui du princeps, ce qui constitue une vraie aberration ! Et elle n'est pas la seule. : le défaut de substitution contraint les pharmaciens à détenir en stock tous les génériques, ce qui est impossible, sans parler des forfaits appliqués aux médicaments onéreux (T3 et T4) qui ont été très mal négociés par

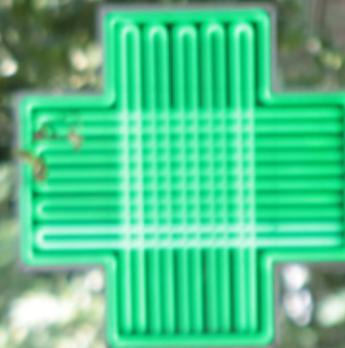
les «représentants» des pharmaciens qui n'avaient pas fait d'études d'impact dignes de ce nom.

Cette situation au demeurant inquiétante n'a pas empêché les membres de la Société marocaine de valorisation de l'acte officinale (SMVAO) de prévoir, le mercredi dernier à Rabat, un atelier de sensibilisation et d'implication des pharmaciens dans le self-care en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR). Cet atelier, programmé par l'Organisation panafricaine de lutte contre le Sida (OPALS) en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population au Maroc (UNFPA) et le ministère de la Santé et de la protection sociale, a permis de poser les premiers jalons d'une expérience pilote qui prévoit d'impliquer les pharmaciens dans le projet d'introduction des contraceptifs injectables sous-

cutanés (DMPA-SC) au Maroc. Cette initiative, qui contribuera, sans nul doute, à la valorisation du rôle du pharmacien, mettra en exergue sa capacité à mener à bien les nouvelles missions qui font déjà partie du quotidien des pharmaciens des pays voisins. Malheureusement, ces missions essentielles, qui rendent de loyaux services aux patients, trouvent beaucoup de peine à se frayer un chemin sous nos cioux.

In fine, il faut certes continuer à œuvrer pour que le projet de régionalisation puisse se concrétiser le plus rapidement possible, mais en attendant sa publication, on ne peut pas rester les bras croisés ! Les Conseils doivent appeler à des élections pour qu'ils se conforment à la législation en vigueur et surtout pour qu'ils aient la légitimité nécessaire pour continuer à parler au nom des pharmaciens.

Actualités pharmaceutiques



Des hépatites aiguës chez des enfants inquiètent l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué, dans un communiqué daté du vendredi 15 avril, qu'elle est sur le point de lancer des travaux de recherche au sujet des 74 cas d'hépatites aiguës notifiées au Royaume-Uni chez des enfants de moins de dix ans.

Selon l'OMS, 49 enfants se trouvent en Angleterre, 13 en Écosse et les autres au Pays de Galles et en Irlande du Nord. D'après l'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC), des cas supplémentaires chez des enfants ont été rapportés au

Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, en Espagne, et même dans l'Alabama aux États-Unis. Selon Santé Publique France, deux cas d'hépatite aiguë idiopathique ont été signalés par le CHU de Lyon.

L'agence de sécurité sanitaire du Royaume-Uni (UKHSA) a dressé la liste des symptômes qui accompagnent ces hépatites aiguës qui n'ont jusque-là jamais été identifiées. Ces symptômes sont : des urines foncées, des selles pâles et grises, des démangeaisons cutanées, un jaunissement des yeux et de la peau, des douleurs musculaires et articulaires, une température élevée, une fatigue anormale, une perte

d'appétit et des maux de ventre.

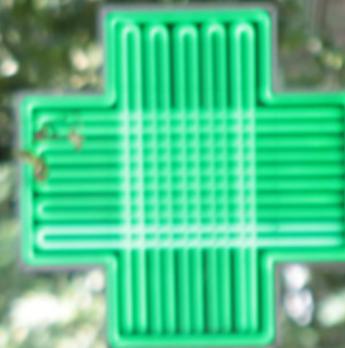
La recherche des hépatites d'origine connues A, B, C, D et E chez ces enfants s'est révélée infructueuses. Certains enfants atteints de cette hépatite méconnue ont été hospitalisés dans des services spécialisés et six d'entre eux ont développé une forme grave qui a nécessité une transplantation.

Les autorités sanitaires britanniques étudient actuellement plusieurs hypothèses notamment un autre type de virus et d'autres causes comme la Covid-19 ou des facteurs environnementaux. Ces autorités n'écartent pas non plus les pistes d'infections alimentaires et/ou médicamenteuses.

La piste d'un effet indésirable lié à l'administration d'un vaccin contre le Sars-CoV-2 a été écartée et d'après l'OMS aucun autre facteur de risque épidémiologique n'a été identifié à ce jour, notamment des voyages récents à l'international.

En ce qui concerne le Maroc, un communiqué du 22 avril 2022 du ministère de la Santé et de la protection sociale indique qu'elle suit de près ce signal de l'Organisation mondiale de la santé même si aucun cas d'hépatite d'origine inconnue n'a été enregistré pour le moment au Maroc. Source : ladepeche.fr

Actualités pharmaceutiques



Covid-19 : le nombre de cas de Covid-19 augmente à Shanghai

Les autorités sanitaires de Shanghai ont annoncé, le 16 avril, 39 décès liés à la Covid-19, et ce en dépit du confinement total imposé aux 25 millions d'habitants de cette métropole.

La Chine, pays dont le nombre total de contaminations par le Sars-Cov-2 déclaré depuis le début de la pandémie est de quelque 200.000 cas avec 50.000 morts, doit aujourd'hui faire face au variant Omicron qui sévit actuellement dans sa capitale économique.

Les 39 décès annoncés concernent, si l'on se fie aux déclarations officielles, des

sujets âgés souffrant de pathologies comme l'hypertension.

Près de 22.000 nouveaux cas positifs ont par été enregistrés le 16 avril à Shanghai, ce qui porte le nombre de cas total déclaré depuis le 1er mars à un demi-million.

Pékin a comptabilisé, à son tour, 22 cas et se prépare à une action urgente pour stopper la propagation de la pandémie.

Source : AFP

Brevet : Merck fait condamner l'État belge

Le laboratoire allemand Merck avait déposé, en 2014, une demande de brevet européen concernant de nouveaux

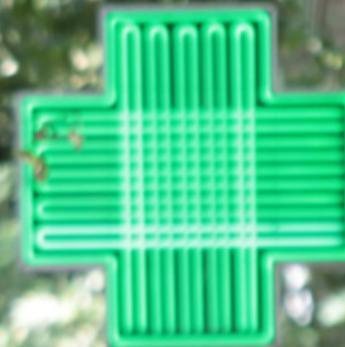
carboxamides amino-azahétérocycliques. Il aurait dû normalement déposer auprès de l'Office belge de la propriété intellectuelle (OPRI) une version traduite dans l'une des trois langues nationales de la Belgique, ce que Merck n'a pas fait. L'État belge n'a jamais signalé ce manquement au laboratoire allemand, ce qui ne lui a pas permis d'y remédier à temps.

Merck continuait cependant à régler les taxes annuelles de maintien, preuve selon le groupe allemand de sa volonté incontestable de valider le brevet en question. Et ce n'est qu'au huitième paiement de ces taxes que l'OPRI a indiqué à Merck que son brevet avait été inscrit comme «sans effet» en raison du défaut de

traduction complète dans l'une des trois langues nationales employées en Belgique.

N'ayant pas pu se mettre d'accord avec l'OPRI, Merck a cité l'État belge en Justice. Le groupe allemand estime qu'il a violé, à travers l'OPRI, les principes de légitime confiance et de bonne administration. Estimant que la faute commise avait entraîné un dommage, le tribunal a donné raison à Merck. Les juges ont octroyé un euro provisionnel et ont condamné l'État belge à mentionner l'existence des droits de Merck sur le brevet européen sous peine d'une astreinte de 1.000 euros par jour de retard, avec un plafond fixé à 100.000 euros.
Source : www.rtbef.be

Nouveaux sur le marché



Medicament.ma

CARIBAN 10 MG / 10 MG, Gélule à libération modifiée

LABORATOIRE : VERSALYA

COMPOSITION : Doxylamine | pyridoxine

CLASSE THERAPEUTIQUE :

Antihistaminiques à usage systémique

PRESENTATION : Boite de 24

PPV : 249.00 DHS

[Lien](#)

VENOREINE, Comprimé

LABORATOIRE : COOPER PHARMA

COMPOSITION :

Aescine | Ruscogénine | Proanthocyanidine | Vitamine C

INDICATION (S) :

Veinotonique

PRESENTATION : Boite de 60

PPC : 159 DHS

[Lien](#)

VENOREINE, Comprimé

LABORATOIRE : COOPER PHARMA

COMPOSITION :

Aescine | Ruscogénine | Proanthocyanidine | Vitamine C

INDICATION (S) :

Veinotonique

PRESENTATION : Boite de 30

PPC : 99 DHS

[Lien](#)

OLIPEN 500 MG / 62.5 MG / 100 MG, Poudre pour suspension buvable en sachet dose

LABORATOIRE : SOTHEMA

COMPOSITION :

Amoxicilline | Acide clavulanique | Cinéol

CLASSE THERAPEUTIQUE : Antibiotique, pénicilline avec inhibiteur des bêtalactamases associés au cinéol

PRESENTATION : Boite de 12

PPV : 87.80 DHS

[Lien](#)

OLIPEN 500 MG / 62.5 MG / 100 MG, Poudre pour suspension buvable en sachet dose

LABORATOIRE : SOTHEMA

COMPOSITION :

Amoxicilline | Acide clavulanique | Cinéol

CLASSE THERAPEUTIQUE : Antibiotique, pénicilline avec inhibiteur des bêtalactamases associés au cinéol

PRESENTATION : Boite de 16

PPV : 117.10 DHS

[Lien](#)

OLIPEN 500 MG / 62.5 MG / 100 MG, Poudre pour suspension buvable en sachet dose

LABORATOIRE : SOTHEMA

COMPOSITION :

Amoxicilline | Acide clavulanique | Cinéol

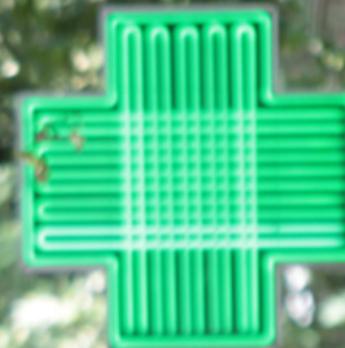
CLASSE THERAPEUTIQUE : Antibiotique, pénicilline avec inhibiteur des bêtalactamases associés au cinéol

PRESENTATION : Boite de 24

PPV : 154.60 DHS

[Lien](#)

Prochainement



Journée Pharmaceutique Internationale de Casablanca (JPIC 2022)

Le 07.05.2022 - Casablanca

[En savoir plus](#)

Congrès international des Sciences pharmaceutiques de Beni Mellal -CISPHARMA 2022

Le 21.05.2022 - Beni Mellal

[En savoir plus](#)

11ème Journée du Syndicat des pharmaciens de la Wilaya d'Agadir

Le 13 et 14 mai 2022 - Agadir

[En savoir plus](#)

EXPOPHARMA 2022

20 et 21 mai 2022 - Rabat

[Lire la suite](#)

PARA EXPO 2022

20 et 21 mai 2022 - Casablanca

[Lire la suite](#)

MOROCCO MEDICAL : Le salon international de la santé

19 et 22 mai 2022 - El Jadida

[Lire la suite](#)

